

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 48454
N/réf. : AVL/KD/AND-2.195/s.546
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Place de la Vaillance, 33.
Réparation à l'identique d'un pignon, nettoyage de la façade et réparation des châssis.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre demande du 13 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne une maison qui date de 1929. Elle est comprise dans la zone de protection des immeubles sis 6-7, place de la Vaillance et de celle du Monument Commémoratif situé sur la place.

Les travaux prévoient notamment la réparation à l'identique du faîte du fronton, le nettoyage de la façade et les réparations nécessaires des châssis. Le traitement des ferronneries et la mise en peinture de la corniche seraient également réalisés.

A l'examen des plans, il apparaît que ces interventions n'auraient pas d'impact sur le monument et les immeubles classés de la place de la Vaillance. La CRMS demande toutefois de veiller à réaliser les travaux dans les règles de l'art et de recourir à la technique la plus douce pour le nettoyage de la façade. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger,

MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.